

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 NOVEMBRE 2024**

Membres								Date de convocation		
En exercice :	11	Présents :	9	Excusés :	2	Absent :	0	Votant :	10	29/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 5 Novembre à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

Présents : Mrs Alban VOSSION, Claude BOURDON, Bernard LAPIERRE, Batiste FAVIER, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET
Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusés : M. Jean-Claude LAPIERRE (a donné pouvoir à M. Alban VOSSION).
M. Gianni FERRO.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Alban VOSSION

Monsieur Alban VOSSION, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce que cinq points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 POUR LES DEGREVEMENTS DES BAUX RURAUX

Pour permettre la prise en compte des dégrèvements sur les Baux Ruraux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative suivante :

- + 900 € au compte 73918
- 900 € au compte 615231.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : DEVIS BULLETIN MUNICIPAL

Madame Céline JACQUOT présente le devis reçu du Studio Mine et Martre pour la réalisation du bulletin municipal 2025. Il s'élève à 3 065.00€ TTC. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le présent devis et tous documents se rapportant à cette opération.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 3 : AUTORISATION AU MAIRE POUR L'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DES BERTHELOTS

Comme indiqué dans le compte-rendu du 1^{er} Octobre dernier, le procédé technique utilisé pour le mur n° 1 a produit un empiètement sur deux parcelles privées. Dans un premier temps, la commune a rencontré les exploitants et propriétaires et dans un second temps, a obtenu l'accord des propriétaires pour pouvoir leur acheter la bande de terrain nécessaire. Le bornage a été réalisé. Il convient donc de délibérer sur l'acquisition d'une bande d'environ 50 cm sur une longueur d'environ 10m.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe sur cette acquisition et autorise le Maire à engager les démarches nécessaires.

Pour information : Les travaux de reconstruction du mur des BERTHELOT avancent. Les fondations du Mur n° 2 sont coulées. Le 4 Novembre a débuté l'habillage en pierres du Mur n° 1.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 4 : DEVIS POUR LES DECORATIONS DE NOEL

Quelques nouvelles guirlandes sont nécessaires à la mise en place les illuminations de Noël 2024. Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer les divers devis pour un montant maximum de 3 400€ TTC.

Madame Céline JACQUOT propose de réfléchir pour l'année prochaine à la création d'un collectif qui aurait en charge la fabrication de décors en bois pour compléter les décorations existantes.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 5 : DEVIS DE CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DU LOGEMENT COMMUNAL N° 3

Monsieur Bernard LAPIERRE présente les devis reçus de l'entreprise DUBOIS pour le remplacement de la chaudière du logement communal n° 3 et l'installation d'un adoucisseur d'eau :

- Devis chaudière de marque FRISQUET d'un montant HT de 8 598.00€ (TTC 9 071.52€),
- Devis d'installation d'un adoucisseur d'eau d'un montant HT de 1 814.85€ (TTC 1 996.34€).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les deux devis et tous documents se rapportant à cette opération.

1) DEVIS DE L'ENTREPRISE DE GATA POUR TRAVAUX DE VOIRIE IMPASSE DU CLOS.

Monsieur Claude BOURDON indique que la voirie de l'impasse du Clos est en mauvais état et qu'elle est à refaire. Il présente le devis reçu de l'entreprise DE GATA. Etant donné que l'ouverture des offres était inférieure au budget prévu, il est donc possible de commander cette prestation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise DE GATA pour un montant de 7 058.50€ HT (8 470.20€ TTC) et tous documents se rapportant à cette opération.

2) CHOIX DE L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT MAIRIE/ECOLE/GARDERIE/CANTINE/LOGEMENTS

Lors de sa séance de conseil municipal du 4 juin dernier, la municipalité avait décidé de lancer une étude de rénovation énergétique de son bâtiment mairie / école / garderie / cantine / logements. A cet effet, elle a choisi de faire appel à un Assistant à Maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de déterminer les solutions les plus adaptées à la configuration des lieux et aux besoins. La prestation de cette mission d'AMO consiste à aider la commune à identifier les solutions et les financements associés.

La Commission d'Appels d'offres s'est réunie le 31 octobre dernier pour analyser les offres reçues des deux cabinets ayant répondu à la consultation :

- SAMOP : 18 900€ HT (22 680€ TTC)
- BFC AMO 8 000.00€ HT (9 600.00€ TTC).

Le choix de la commission s'est porté sur l'offre de BFC AMO, sans l'option.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le choix de la commission d'appel d'offre et autorise le Maire à signer le devis du Cabinet BFC AMO et tous documents se rapportant à cette opération.

3) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 206-2029 MANDAT AU CENTRE DE GESTION 71

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire a souscrit, pour le compte des collectivités du département (dont SOLUTRE-POUILLY), un contrat d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires (congé maladie, décès, etc.). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le Centre de Gestion lance donc une nouvelle procédure de consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner mandat au Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public en vue de souscrire pour le compte de la commune des contrats d'assurances auprès d'une entreprise agréée.

4) CREATION DU POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire explique qu'en vue de favoriser la reconnaissance des agents exerçant le métier de secrétaire de mairie et des compétences qu'il requiert et afin d'améliorer l'attractivité de ce métier, la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 instaure des mesures favorisant l'évolution des agents en poste de catégorie C vers la catégorie B (adjoints principaux de 2ème classe et principaux de 1ère classe) et exerçant les fonctions de secrétaire général de Mairie, sans qu'une proportion de postes ouverts à la promotion soit préalablement déterminée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer le poste de Rédacteur afin de permettre à Mme Véronique KANELAKIS d'accéder à ce grade dans le cadre de la promotion interne dérogatoire exceptionnelle prévue par la Loi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer le poste de Rédacteur et de mettre à jour le tableau des effectifs.

5) PRESENTATION DU RAPPORT DE MBA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2023 – DECHETS MENAGERS

Monsieur Alban VOSSION présente le RPQS : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il en fait la synthèse aux élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le présent RPQS. Le rapport est consultable en Mairie.

6) PRESENTATION DU RAPPORT DE MBA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2023 – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Alban VOSSION présente le RPQS : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Il en fait la synthèse aux élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le présent RPQS. Le rapport est consultable en Mairie.

7) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

TRAVAUX DE VOIRIE

Le goudronnage de la rue du Gros Bois est fait. Celui de la Petite Rue de la Pompe est en cours.
Une reprise sera faite Route des Acacias.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU GRAND SITE

Monsieur Claude BOURDON indique que les travaux avancent.

Il demande à ce qu'un rendez-vous soit pris avec le Grand Site pour évoquer l'entretien général du Grand Site précédemment réalisé par la brigade, et en complément l'entretien des toilettes sèches.

FAUCHAGE DU TALUS ROUTE DEPARTEMENTALE

Monsieur Claude BOURDON a réalisé le recensement des zones de fauchage. Un courrier sera adressé à la Direction des Routes et des Infrastructures du DEPARTEMENT qui réalise ces travaux.

CPI : TRANSFERT DE CHEF DE CORPS

Suite à la proposition de Monsieur Pierre-Antoine BESSON de se mettre temporairement en retrait de ses fonctions de Chef de Corps, il a été décidé que Monsieur William TROUILLET soit nommé Chef de Corps par intérim à compter du 1^{er} Janvier 2025.

SYDESL - DOSSIER CHANGEMENT ECLAIRAGE

Concernant le changement des 34 lampes, le dossier est toujours à l'étude au SYDESL.

SYDESL - ENFOUISSEMENT ROUTE DES GRANDS NOEUDS

Monsieur Bernard LAPIERRE a participé à l'Assemblée Générale du SYDESL à HURIGNY. Monsieur CHAMBARD a indiqué qu'une tranche de travaux d'enfouissement pourrait être réalisée Route des Grands Noeuds. D'ici la fin d'année, une étude sera faite pour estimer le coût.

Le goudronnage de cette route pourrait se faire en 2025.

PRESENTATION DU BILAN SYDESL 2023

Madame ROTY du SYDESL est venue présenter le bilan énergétique de la commune pour l'année 2023. Monsieur Alban VOSSION le présente au Conseil.

Le bilan fait ressortir en vision globale, pour l'éclairage public et le patrimoine bâti, une légère diminution des consommations par rapport à l'année 2022. C'est une bonne nouvelle mais cela n'a pas été suffisant pour neutraliser la forte inflation des énergies en 2023.

En conclusion, il convient de poursuivre et intensifier les efforts de réduction des consommations énergétiques des bâtiments et installations communales.

PLU PADD

Le dossier PLU avance. Alban VOSSION et Marie-Agnès TROUILLET ont participé aux derniers ateliers.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Alban VOSSION fait part au Conseil du départ de Monsieur Alan LESPINASSE le 15 octobre dernier, à la fin de son contrat. La commune va rechercher un nouvel employé pour le remplacer.

ASSURANCE MAIRIE

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur François DUPONT le mardi 29/10/2024 pour faire le point sur les contrats d'assurance de la commune ; certains seront à actualiser. Par ailleurs, il conviendra d'intégrer la reprise de l'ASA dans le Patrimoine de la commune.

INFORMATIONS DES RANDONNEES SUR LA COMMUNE

La Mairie ne reçoit plus systématiquement, par courrier ou mail, les demandes de randonnées comme auparavant. Elles sont maintenant déposées directement sur le site « MANIFESTATIONS SPORTIVES » et ne requièrent parfois plus l'avis du Maire notamment pour le passage sur des parcelles privées.

TOUR DE L'AVENIR

ALPES VELO propose à la commune d'accueillir une arrivée d'étape du Tour de l'Avenir, le 20 août 2025.

Le Tour de l'Avenir, considéré comme le Tour de France des jeunes de moins de 23 ans, est une compétition cycliste créée en 1961 par le journal l'Équipe et organisée par une société de son groupe, la Société du Tour de France, devenue par la suite ASO (Amaury Sport Organisation). Le budget d'une arrivée d'étape étant de 27.000 €, la municipalité décline cette proposition.

FOOD-TRUCK

La commune souhaite lancer une réflexion concernant l'installation potentielle d'un commerce de proximité de type épicerie solidaire, adossée éventuellement à une opération de type Food Truck, et autres services à la population ...

A cet effet, la municipalité va organiser un atelier type « table ronde » pour partager avis et idées sur cette thématique, et invite les habitants qui le souhaitent à participer. Venez nombreux et inscrivez-vous en Mairie si ce projet vous intéresse. La date sera communiquée prochainement.

BOUCHE A INCENDIE

Monsieur Claude BOURDON indique que la bouche à incendie N° 10 qui ne fonctionnait plus est de nouveau opérationnelle. Le SDIS et le CPI seront avertis.

REPAS DES AINES

Il aura lieu le Mercredi 27 Novembre à 12H00 à la Courtille de SOLUTRE.

SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

L'inauguration du site de compostage partagé s'est bien passée.

Votre site de compostage partagé est désormais en fonctionnement, venez produire votre compost en valorisant sur place vos déchets de cuisine (restes de repas et épluchures).

ENTRETIEN DE LA PLACE DE L'ABBE DUCROST

La municipalité remercie Monsieur José DA SILVA pour les travaux d'entretien réalisés sur la place et au cimetière.

FINITIONS SALLE DES FETES

Les finitions de la salle des fêtes ont été réalisées par l'entreprise BONGLET sous le contrôle de Monsieur Gianni FERRO. Le constat du dégât des eaux a été transmis aux assureurs de l'ATRIUM et de la commune.

BAUX RURAUX

Monsieur Bernard LAPIERRE propose de réunir la commission mercredi 13 novembre à 18H30 afin de préparer l'offre de location de deux parcelles viticoles communales.

FLEURISSEMENT

Madame Marie-Agnès TROUILLET indique que les rosiers du Monument aux morts seront remplacés par des rosiers rouges. Les diverses plantations de fleurs seront faites le 12 novembre prochain.

ENTRETIEN DES OUVRAGES DE L'ANCIENNE L'ASA

Monsieur Pierre LANERYRIE propose de faire le tour des ouvrages de la commune en 2025.

REUNION SYNDICAT DU HAMEAU DE L'EAU VIVE

Madame Céline JACQUOT a participé à la dernière réunion. La participation communale qui avait augmenté devrait redescendre en 2025 à 0.50€ par habitant.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude	Excusé (Pouvoir à M Alban VOSSION)	ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni	Excusé	VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANERYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2024/057	Décision Modificative n°3 permettant le remboursement des dégrèvements des baux ruraux viticoles.	2024/063	Choix de l'AMO pour la réalisation de l'étude de rénovation énergétique du Bâtiment Mairie/Ecole/Garderie/Cantine/Logements
2024/058	Accord devis bulletin MINE ET MARTRE	2024/064	Contrat d'assurance des risques statutaires 2026-2029. Mandat au CDG 71
2024/059	Autorisation donnée au Maire pour l'acquisition d'une bande de terrain dans le cadre des travaux de réfection du mur de soutènement des Berthelots	2024/065	Création du poste de Rédacteur
2024/060	Accord devis pour achat décorations de Noël	2024/066	Adoption du RPQS 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
2024/061	Accord devis Entreprise DUBOIS pour le changement de la chaudière du logement communal n°3 et l'installation d'un adoucisseur	2024/067	Adoption du RPQS 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement.
2024/062	Accord devis Entreprise DE GATAT pour travaux de voirie impasse du Clos		

La séance est levée à : 21H06

Date du prochain conseil municipal : Mardi 3 Décembre 2024 à 18H30